

Biodiversité et gestion forestière dans le Parc naturel régional des Alpilles

par Jean-Michel PIRASTRU

Le territoire du Parc naturel régional des Alpilles est un haut lieu de biodiversité de la Provence, et aussi un espace multifonctionnel qui nécessite l'intégration de multiples enjeux. La prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière par le Parc passe par le portage du Plan intercommunal d'aménagement forestier. Animation et concertation avec les différents acteurs concernés ont conduit à la mise en place de conventionnements et de partenariats locaux, qui se heurtent quelquefois au système de gouvernance français très centralisé.

Au sein du triangle d'or de la biodiversité méditerranéenne (Crau, Camargue, Alpilles), la spécificité du territoire des Alpilles est d'être comme une île au milieu des plaines : falaises, garrigues et forêts émergent ainsi au centre du Comtat Venaissin au nord, et de la Crau au sud.

Dernier relief à poindre jusqu'au lit du Rhône, cette situation géographique unique lui donne toute son importance en terme de richesse et de complexité (imbrication des milieux « naturels » et cultivés, des milieux secs et des milieux humides).

Territoire reconnu comme un des premiers sites d'importance pour les oiseaux et les chauves-souris dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, cette riche faune y trouve des rochers pour s'abriter et se reproduire et profite à ses pieds de la « manne nutritive » des mosaïques agricoles traditionnelles (foin de Crau, forêt fruitière d'oliviers, zone pâturée par les troupeaux, vignobles biologiques, etc.).

Le caractère ancestral des milieux de rocallles affleurantes, tannés par le vent, la dent du bétail et les feux, rappellent l'identité du lieu avec des créatures adaptées à ces contraintes extrêmes qui sont les « endémiques » de ce coin de Provence. Derniers témoins d'une « typicité ultra-méditerranéenne », celle-ci tend à disparaître avec la fermeture des milieux et l'abandon des pratiques rurales qui entretenaient l'espace en évitant sa banalisation (les surfaces de pinèdes qui sont des quasi-déserts biologiques ont explosé en quelques dizaines d'années).

La prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière des Alpilles passe notamment par le portage par le Parc naturel régional (PNR) du PIDAF (Plan intercommunal de débroussaillement et d'amé-



Photo 1 (en haut) :

Réhabilitation de matorrals à genévrier par extraction des pins sur la commune du Paradou

nagement forestier) des Alpilles. Animation et concertation auprès des opérateurs forestiers, des financeurs et des décideurs, des associations et des scientifiques du territoire, permettent une intégration des enjeux du

Photo 2 (ci-dessus) :

Le vallon St-Clerg à St-Rémy, haut lieu forestier des Alpilles



Photo 3 (ci-contre) :

La chèvre du Rove, favorisée dans les Alpilles car très efficace sur la végétation épineuse

patrimoine naturel dans les choix et les priorités des travaux forestiers.

Chaque fois que cela est possible la convergence d'enjeux d'ouverture et d'entretien des milieux ouverts avec les enjeux paysagers, enjeux pastoraux et enjeux biodiversité est mise en avant.

Pour aller au-delà, dans un certain nombre de cas, la sortie de la « vocation forestière classique » semble pouvoir s'argumenter pour les zones forestières très peu productives, issues de la déprise et très sensibles aux incendies. Sur ces espaces, un autre traitement, une « autre vocation non sylvicole » est parfois souhaitée pour se rapprocher des espaces méditerranéens plus traditionnels, véritables mosaïques ouvertes riches en biodiversité, faisant office de coupe-feux, intéressantes pour le pastoralisme, pour la chasse, pour les paysages...

Cette synergie est notamment justifiée lorsque la sélectivité des travaux (préservation du sous-bois de genévrier par exemple) ou la prise en compte des périodes de nidification sur les zones à enjeux est effective. Et cela n'empêche pas de défendre le maintien et la préservation de certains secteurs boisés par une négociation systématique pour les zones de ripisylves ou les taillis de chêne bien venant.

Ces « intégrations biodiversité » font l'objet d'un large conventionnement et partenariat avec les gestionnaires et opérateurs de travaux (Centre régional de la propriété forestière, Office national des forêts, Service départemental d'incendie et de secours, sapeurs forestiers, coopérative forestière, etc.). Cette concertation locale, qui se veut ascendante, se heurte souvent encore malheureusement au système de gouvernance français très centralisé (exemple récent des itinéraires techniques DFCI). Ces « archaïsmes » peuvent mettre un gestionnaire comme le PNR des Alpilles dans des situations délicates avec un réel effort de prise en compte des enjeux locaux pour des démarches qui restent souvent du ressort et de décisions qui viennent d'en haut, souvent éloignés du terrain.

J.M.-P.

Jean-Michel PIRASTRU

Chargé de mission Biodiversité - Coordination

scientifique - Parc naturel régional des Alpilles

10-12 avenue Notre Dame-du-Château

13103 St-Etienne-du-Grès

Mél : jm.pirastru@parc-alpilles.fr